

## Chapitre 8

### *Démocratie et intérêt général Au fondement politique de l'État social*

L'État social n'a pas sa théorie. Comment le penser ? On ne répondra pas de façon satisfaisante à cette question dans ce qui suit. L'ambition de ce livre se résume avant tout à une double invitation : saisir l'importance de l'état social, comme réalité empirique, déjà là sous nos yeux, mais aussi comme levier décisif pour sortir du capitalisme néolibéral ; prendre la mesure du fait que l'on ne dispose pas à proprement parler de sa théorie, afin d'encourager à œuvrer en ce sens. L'État social ne bénéficie pas pour asseoir sa légitimité d'un support comparable à celui dont dispose le libéralisme économique avec les théories économiques libérales. Mais il n'est pas interdit d'espérer. La crise ouverte en 2007 va sans aucun doute rebattre les cartes. Celle des années 1920-1930, déjà une crise du libéralisme économique, a donné naissance à la théorie keynésienne, laquelle offre, on l'a vu, des linéaments précieux pour penser l'État social. La crise en cours, d'une portée systémique comparable, conduira peut-être à transformer l'essai.

Compte tenu de l'ampleur de ce qu'il met en jeu, il va de soi que d'autres disciplines que l'économie sont nécessaires pour construire cette théorie. C'est une sollicitation adressée aux collègues sociologues, juristes, historiens ou politistes. Du côté de l'économie, il est aussi possible de préciser le propos. Une théorie se construit d'abord par la délimitation de son objet d'étude, et l'inventaire des questions qu'elle se propose d'investiguer. Les théories économiques libérales ont, pour elles, un programme clair : elles légitiment, chacune à sa façon, le marché. Jusqu'à présent, les théories hétérodoxes se sont plutôt déployées en

opposition à ce programme : elles contestent l'efficacité tant sociale qu'économique du libre marché. À ce volet en *néгатif*, ne gagneraient-elles pas à systématiser, car elles ont déjà œuvré en ce sens, un programme en *positif*, celui justement de la théorisation de l'État social ? Dit autrement : ce dernier, au-delà de la critique du libre marché, n'est-il pas l'objet d'étude pertinent pour l'hétérodoxie ? Ce programme, n'est-il pas l'occasion d'agréger et de dépasser par le haut, sans syncrétisme donc, les apports de développements issus de traditions différentes : keynésianisme, marxisme, institutionnalisme, théorie de la régulation ou bien encore des conventions ?

C'est dans cet esprit, en tout cas, que sont avancées ici des propositions afin de penser plus à fond l'État social. Ces propositions sont les suivantes : au-delà de la mise au jour de ses quatre piliers, il est possible de le penser à travers quatre logiques. La première, déjà développée dans le chapitre précédent, soutient que sa visée est la *mieux-être social*, par opposition à la logique libérale du *risque*. La deuxième, à laquelle est consacré ce chapitre, est à la fois la plus générale et la plus importante. Elle soutient que l'État social doit être appréhendé en lien avec cette autre révolution qu'est la *démocratie*, l'un et l'autre étant portés par l'idée essentielle selon laquelle l'*intérêt général*, aux antipodes de sa perception libérale, n'est pas réductible au jeu des intérêts particuliers. Le tout est irréductible au jeu des parties, la macroéconomie à la microéconomie, et c'est la raison pour laquelle l'économie ne peut être uniquement, ni même essentiellement, *de marché*. Les deux dernières propositions, objets du prochain chapitre, sont les suivantes : l'État social relève d'une logique *institutionnelle*, par opposition à la logique *contractuelle* d'une part, et d'une logique de *socialisation* de la production et des revenus, par opposition à leur détermination *privative* d'autre part. À chaque fois, les logiques de l'État social et du libéralisme économique se confrontent. Dit autrement, ce que donnent à voir les quatre logiques n'est pas seulement la cohérence d'ensemble de l'État social, mais aussi celle du libéralisme auquel il s'oppose.

## DÉCONSTRUIRE L'ÉTAT

« On ne doute jamais trop, quand il s'agit de l'État »

Réhabiliter l'État social face au capitalisme néolibéral n'implique aucunement de faire sienne une vision naïve. L'État social n'est pas tout l'État. Pour reprendre le vocabulaire marxiste, une part de l'intervention publique demeure au service du capital, et le néolibéralisme lui-même, par contraste avec le laissez-faire du libéralisme à l'ancienne, plaide en faveur d'une certaine intervention publique afin d'affermir l'ordre concurrentiel<sup>1</sup>. L'État n'est pas unique, il ne se conjugue pas au singulier, il y a plusieurs États dans l'État. L'État social lui-même peut se décliner selon de multiples formes, faire l'objet de controverses quant à son étendue et à ses modalités d'intervention.

Il n'est pas possible de penser l'État social si l'on fait sienne la vision selon laquelle l'État n'est qu'un objet. L'État n'est pas qu'un simple instrument, une chose, au service des classes dominantes. Ces dernières ont évidemment prise sur lui, mais l'État social atteste que cette prise n'est pas complète. Si l'on peut, avec les marxistes, dire que nous vivons dans des économies capitalistes dans la mesure où les rapports capitalistes dominent, on doit immédiatement ajouter que nous ne vivons pas dans des économies mono-capitalistes. Les rapports capitalistes ne surdéterminent pas la totalité de l'économie ni *a fortiori* de la société. En un sens, l'État social, à l'instar de l'État en général, assure certes la régulation et la reproduction des rapports capitalistes – une part de la dépense publique, par exemple, soutient, et dans une proportion non négligeable la consommation privée des ménages et partant la production des entreprises capitalistes. Simultanément l'État social a une dimension non seulement antilibérale, mais aussi proprement anticapitaliste. Avec les services publics et la protection sociale, ce sont des sphères entières d'activité qui sont retirées au capital.

---

1. Cf. chapitre 1, p. 28.

Si la vision de l'État-objet au service du capital doit être rejetée, celle de l'État-sujet bienfaiteur doit l'être tout autant. À la fois parce que l'État n'est ni spontanément ni à tout moment social, mais aussi et surtout parce qu'il n'est pas un sujet totalement autonome, en suspens au dessus de la société.

Il y a bien lieu, ainsi que le suggèrent de nombreux sociologues ou politistes, de le déconstruire en permanence. Comme le souligne, avec bien d'autres, Nicos Poulantzas (1978<sup>1</sup>), « l'État n'est pas un bloc monolithique » (p. 152), il est un « champ et un processus stratégique, où s'entrecroisent des nœuds et des réseaux de pouvoir » (p. 149). Selon Pierre Bourdieu (1993<sup>2</sup>), « on ne doute jamais trop, quand il s'agit de l'État » (p. 49). Max Weber (1919<sup>3</sup>) dans une formule devenue célèbre définit « l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques –, revendique avec succès le monopole de l'usage légitime de la violence physique » (p. 124). Bourdieu ajoute que la violence est aussi et avant tout « symbolique ». Plus précisément, il indique que « l'État est l'aboutissement d'un processus de concentration des différentes espèces de capital, capital de force physique ou d'instruments de coercition (armée, police), capital économique, capital culturel ou, mieux, informationnel, capital symbolique, concentration qui, en tant que telle, constitue l'État en détenteur d'une sorte de méta-capital, donnant pouvoir sur les autres espèces de capital et sur leurs détenteurs. La concentration de différentes espèces de capital (qui va de pair avec la construction des différents champs correspondants) conduit en effet à l'émergence d'un capital spécifique, proprement étatique, qui permet à l'État d'exercer un pouvoir sur les différents champs et sur les différentes espèces particulières de capital » (1993, p. 52).

L'État, dans cette optique, et ce n'est pas le moindre intérêt de la lecture proposée, n'est pas un État-objet, le simple réceptacle des logi-

1. N. Poulantzas, *L'État, le Pouvoir, le Socialisme* (1978).

2. P. Bourdieu, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique » (1993).

3. M. Weber, *Le Savant et le politique* (1919).

ques d'accumulation à l'œuvre dans d'autres champs. Il est un champ à part entière, le *champ du pouvoir* par excellence, le *champ bureaucratique*, avec sa logique propre, d'autant plus irréductible aux autres champs qu'il a, comme méta-capital, un pouvoir sur eux<sup>1</sup>. Loin d'être un simple État bourgeois ou capitaliste, un État-chose au service d'un extérieur à lui-même, l'État est dominé de l'intérieur par ceux qui parviennent, c'est la *noblesse d'État* (Bourdieu, 1989), à en contrôler les postes les plus importants et à s'assurer, par l'accès aux titres académiques des grandes écoles en particulier, la reproduction de cette domination.

Les rapports de production noués dans les entreprises capitalistes ne résument décidément pas la société. Il existe d'autres champs sociaux, d'autres sortes de capitaux et de logiques d'accumulation (accumulation de capital symbolique, politique, etc.), d'autres formes de domination<sup>2</sup>. L'État en est une illustration saisissante.

---

1. L'État a à voir « avec la construction du champ du pouvoir entendu comme l'espace de jeu à l'intérieur duquel les détenteurs de capital (de différentes espèces) luttent notamment pour le pouvoir sur l'État, c'est-à-dire le capital étatique, donnant pouvoir sur les différentes espèces de capital et sur leur reproduction (à travers, notamment, l'institution scolaire). » (P. Bourdieu, 1993, p. 52).

2. Gérard Duménil et Dominique Lévy (*Économie marxiste du capitalisme*, 2003 ; *The Crisis of Neoliberalism*, 2011) comptent parmi les auteurs qui ont le plus contribué à renouveler l'analyse marxiste. Au traditionnel rapport capital/travail, ils invitent à ajouter un second rapport de classe (dénommé *cadrisme*) où ce sont les cadres qui, cette fois, forment la classe dominante, en tirant leur pouvoir de la prise en charge des fonctions d'organisation générale de la production. En URSS dominaient un *cadrisme pur*, soit le pouvoir absolu de cette classe. Durant les Trente Glorieuses s'était imposé le capitalisme *managérial*, soit un *capito-cadrisme* marqué par un compromis entre le capital, les cadres et les classes populaires. Avec le capitalisme *néolibéral*, les cadres sont ramenés sous la domination du capital. Afin de dépasser cette dernière, les auteurs invitent à concevoir une alliance entre classes populaires et cadres. Reste une limite de cette analyse : elle demeure centrée sur les seuls rapports de production noués dans les entreprises capitalistes. Le marxisme ainsi révisé est bien encore du marxisme, comme le revendique G. Duménil : « "Du Marx" révisé. "Du Marx" encore, en ce sens que la structure de classe est conçue dans son rapport, son homologie, aux rapports de production » (J. Bidet et G. Duménil, *Altermarxisme*, 2007, p. 105). On peut toutefois étendre le propos des auteurs en soulignant que la question de la prise en charge des fonctions d'organisation générale se pose aussi pour la *société* dans son ensemble, comme le prouve l'État social.

Dans l'État dynastique, l'État s'identifie à la maison du roi (Bourdieu, 1997). L'État moderne repose, au contraire, sur la séparation entre l'ordre public et l'ordre privé, il n'autorise plus à proclamer « *l'État, c'est moi* ». C'est dorénavant, au nom de la raison d'État, de l'intérêt général, que s'exerce le pouvoir de ceux qui en sont maîtres. L'« effet d'universel » est le discours par lequel « cet univers d'agents de l'État qui se sont constitués en noblesse d'État » assoit sa domination (Bourdieu, 1993, p. 61).

### Une fois déconstruit (par l'analyse), l'État continue à exister

Afin d'échapper à toute vision candide de l'État, sa déconstruction, l'analyse des rapports de pouvoir et de domination qui le traversent et le modèlent sont évidemment indispensables. Mais cela épuise-t-il l'analyse ?

Chacun à sa façon, Émile Durkheim et Norbert Elias, pour ne citer qu'eux, ont insisté sur une autre dimension de l'État moderne : il assure la prise en charge de fonctions d'intérêt général, de coordination collective, qui sont indispensables aux sociétés modernes en ce qu'elles leur permettent justement de tenir comme *sociétés*<sup>1</sup>. Les individus, les groupes sociaux, les intérêts particuliers et catégoriels existent dans la société, mais celle-ci n'est pas réductible à ceux-ci. Le tout excède le jeu des parties. La société a une consistance propre et l'État l'illustre par excellence.

À suivre Bourdieu, la notion d'*intérêt général* serait une invention des juristes de droit public pour affermir leur pouvoir : « *Fictio juris*, l'État est une fiction de juristes qui contribuent à produire l'État en produisant une théorie de l'État [...]. Tout permet de supposer que

---

1. Selon Émile Durkheim, l'État est « l'organe même de la pensée sociale » (*Leçons de sociologie*, 1898, p. 87). Sa fonction première est de penser l'intérêt général. L'auteur précise : « Il faut [...] qu'il y ait au-dessus de tous ces groupes secondaires [l'auteur cite auparavant les « castes, classes, corporations, coteries de toutes sortes, toutes personnes économiques »], de toutes ces forces sociales particulières, une force égale (souveraine) plus élevée que toutes les autres et qui, par conséquent, soit capable de les contenir et de prévenir leurs excès. Cette force c'est l'État. [...] l'État est (donc) plus que tout autre organe collectif (apte à) se rendre compte des nécessités générales de la vie en commun et empêcher qu'elles ne soient subordonnées à des intérêts particuliers » (« L'État », 1900, p. 177).

les écrits par lesquels les juristes visent à imposer leur vision de l'État, notamment leur idée de l'"utilité publique" (dont ils sont les inventeurs), sont aussi des stratégies par lesquelles ils visent à faire reconnaître leur préséance en affirmant la préséance du "service public" avec lequel ils ont partie liée<sup>1</sup>. La notion d'intérêt général est en effet au fondement du droit public. Elle est indéniablement une *ressource* pour les spécialistes de ce droit. Mais elle n'est pas que cela. La notion a aussi servi à construire les services publics. C'est fondamentalement elle qui a permis de justifier les atteintes au droit de propriété et rendu ainsi possible qu'un certain nombre d'activités soient soustraites au capital.

Trois précisions peuvent dès lors être avancées.

Comme tout fait social, l'État mérite d'être déconstruit du point de vue de l'analyse. Cela passe notamment par un retour sur les moments fondateurs, les origines, afin de reconstituer ce qui, dans ce qui se présente comme évident et naturel, relève d'une construction sociale, de choix sociaux et politiques originels. P. Bourdieu insiste en ce sens sur l'attention qu'il convient d'accorder à la « reconstruction de la genèse », au « modèle d'émergence de l'État » (1993, p. 51). Mais l'étude de cette genèse n'épuise pas le sujet. Une fois déconstruit par l'analyse, l'État n'en continue pas moins d'exister, de produire ses effets. Pour ne citer que cet exemple, il y a bien lieu d'étudier les jeux de pouvoir et d'intérêts aux diverses étapes qui ont créé la protection sociale ou les services publics. Les prestations sociales représentent toutefois aujourd'hui plus de 600 milliards d'euros (soit près de 30 % du PIB), en France, tandis que les effectifs de l'emploi public s'y élèvent à près de 7 millions (30 % de l'emploi total), soit, on en

---

1. P. Bourdieu (« De la maison du roi à la maison d'État », 1997, p. 65). Il indique aussi : « Pour rendre compte des effets d'universalité ou de rationalité [...], il faut aussi comprendre pourquoi ces agents avaient intérêt à donner une forme universelle à l'expression de leurs intérêts particuliers, à faire une théorie du service public, de l'ordre public et à travailler ainsi à autonomiser la raison d'État [...], à inventer la "Res publica", puis la République comme instance transcendante aux agents » (p. 61). Pour une critique de cette vision du droit, voir notamment A. Supiot (*Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, 2005) et J. Caillosse (« Pierre Bourdieu, *juris lector* : anti-juridisme et sciences du droit », 2004).

conviendra, des faits suffisamment massifs pour admettre qu'ils débordent amplement le moment de la genèse.

Bourdieu lui-même admet cela. Ses écrits sur l'État sont essentiellement consacrés à restituer les logiques d'accumulation spécifiques à ce champ. Mais il évoque simultanément l'ambivalence, la *double face* de l'État. La domination de ceux qui ont le pouvoir sur l'État s'exerce au nom de l'universel, de l'intérêt général. Mais comme il est rappelé dans ses cours sur l'État qui viennent d'être édités (*Sur l'État*, 2012), « ce n'est pas parce que certains agents ont intérêt socialement à s'approprier l'universel que cet universel n'est pas universel » (p. 159)<sup>1</sup>. En un sens, l'État est une fiction qui prétend parler au nom de l'universel, mais cette fiction produit de la réalité, elle est une « fiction sociale » qui finalement « n'est pas une fiction » (p. 53). Il y a une « efficacité réelle du symbolique » (p. 52). L'État doit être analysé en termes de domination, mais il doit l'être aussi en termes « d'unification-intégration » (p. 391), d'où l'invitation à combiner Marx, Weber, Elias et Durkheim pour le penser. On peut préciser le propos : Bourdieu, pendant longtemps s'est contenté « d'avoir l'attitude la plus soupçonneuse à l'égard de l'État » : « j'ai commencé à écrire le mot État il y a seulement deux ou trois ans » reconnaît-il en 1991 (p. 181). Ce n'est que tardivement qu'il a complété ce volet – celle de la déconstruction de l'État comme champ de domination spécifique – par celui de la « double face ». Cela l'a conduit finalement à évoquer les

---

1. Bourdieu évoque ce volet dans d'autres de ses écrits « Ceux qui, comme Marx, inversent l'image officielle que la bureaucratie entend donner d'elle-même et décrivent les bureaucrates comme des usurpateurs de l'universel, agissant en propriétaires privés des ressources publiques, ignorent les effets bien réels de la référence obligée aux valeurs de neutralité et de dévouement désintéressé au bien public qui s'impose [...] à mesure qu'avance l'histoire du long travail de construction symbolique au terme duquel s'invente et s'impose la représentation officielle de l'État comme lieu de l'universalité et du service de l'intérêt général » (1993, p. 61). Voir aussi en ce sens les dernières lignes de *la Noblesse d'État* : « une des armes majeures dans ces luttes entre les dominants est l'universalisation symbolique des intérêts particuliers qui, même si elle est entreprise à des fins de légitimation ou de mobilisation, fait inévitablement avancer l'universel » (1989, p. 559).

deux mains de l'État, la « main droite » et la « main gauche », laquelle renvoie explicitement à l'État social. On ne trouve cependant pas chez Bourdieu de théorisation systématique de cette main gauche de l'État. Elle est évoquée dans *La Misère du monde* (1993), mais cet ouvrage est justement le moins théorique de son œuvre. Reste malgré tout cette piste féconde : c'est bien avec l'*universel*, cette autre façon de nommer l'intérêt général, qu'elle s'articule.

Si l'État n'est pas indépendant de la société, il n'en possède pas moins une épaisseur propre. C'est la deuxième précision. Il est traversé et modelé par les rapports de classe existant dans la société (volet marxiste), ainsi que par le jeu propre de ceux qui en tiennent les rênes (volet « noblesse d'État » de Bourdieu), mais sa consistance ne s'arrête pas là. Il y a bien toujours, d'une façon ou d'une autre, des acteurs, avec leurs intérêts propres, aux manettes des politiques publiques ; mais ces jeux d'acteurs n'épuisent pas l'effet de ces politiques. Parce qu'il a en charge des fonctions d'*organisation générale de la société*, l'État déborde le jeu de ces parties prenantes. Dans les sociétés différenciées, marquées à la fois par la liberté individuelle et par la division sociale généralisée du travail et au-delà de toutes les activités, il assume une fonction non pas simplement de mise en cohérence des parties, mais aussi de production propre du *tout* – en termes de langage, de lois, etc. – sans laquelle cette mise en cohérence ne serait pas possible. Selon Poulantzas<sup>1</sup>, « l'État est le lieu d'organisation stratégique de la classe dominante dans son rapport aux classes dominées. C'est un *lieu* et un *centre* d'exercice du pouvoir, mais qui ne possède pas de pouvoir propre » (p. 162). Il est possible de soutenir, au contraire, qu'il a un pouvoir propre. La loi, pour n'évoquer qu'elle, est bien le produit des acteurs qui l'ont votée, mais une fois adoptée, elle produit ses effets propres, son pouvoir propre, lequel perdure bien au-delà de la vie même des acteurs qui l'ont fait adopter. À nouveau, le tout n'est pas réductible au jeu des parties. Marcel Gauchet<sup>2</sup> pointe, à ce propos, l'étonnante convergence entre la pensée libérale et certaines pensées critiques (dont la pensée marxiste). Le

---

1. Cf. N. Poulantzas, *L'État, le Pouvoir, le Socialisme* (1978).

2. M. Gauchet, *L'Avènement de la démocratie* (vol. I et II, 2007).

libéralisme prétend que la société n'a pas besoin du politique, du pouvoir, pour se former : elle lui préexiste et peut le réduire à sa volonté. Or, certaines pensées critiques ne disent pas fondamentalement autre chose : elles soutiennent que la *société* – même si elles insistent davantage sur la lutte des *classes* ou des *groupes sociaux* que sur les rapports interindividuels – prime sur, et finalement absorbe, le politique, l'État.

La troisième précision porte sur la clé d'entrée qu'il convient de privilégier pour lire les faits sociaux. Pour éviter toute naïveté et, partant aussi, toute déconvenue, il est sage d'admettre que tous les rapports sociaux, toutes les institutions – l'État, mais aussi l'entreprise, la famille, ou bien encore les partis, les syndicats, les associations – sont traversés par des jeux de pouvoir et de domination. Les logiques d'accumulation de capital de toute sorte, de domination, les conflits qui en découlent, méritent d'être placés au cœur de l'analyse. Mais, à nouveau, cela n'épuise en aucun cas celle-ci. La coopération et, non sans lien avec elle, la question de la légitimité, ne sont pas de simples illusions qui masqueraient l'essentiel, à savoir la domination et les conflits à l'œuvre. Pour étudier les faits sociaux, il n'est nul besoin d'hypertrophier le pôle du conflit, de la domination, du pouvoir ou, inversement, celui de l'accord, de la coopération et de la légitimité<sup>1</sup>. En prenant pour point de départ l'interdépendance des acteurs<sup>2</sup>, il est possible de soutenir que ces deux pôles œuvrent le plus souvent simultanément : la coopération n'exclut ni le pouvoir, ni la domination, ni les conflits.

---

1. La *théorie des conventions* (voir notamment les ouvrages collectifs dirigés par P. Batifoulier, *La Théorie des conventions*, 2001 et A. Orléan, *Analyse économique des conventions*, 2004), qui s'est développée, en France, à partir de la fin des années 1980, met l'accent sur le rôle de la légitimité dans la conduite des actions. On peut lui reprocher d'avoir négligé le pôle du conflit et de la domination (B. Amable et S. Palombarini, *L'Économie politique n'est pas une science morale*, 2005). Elle n'en n'a pas moins le mérite de réintroduire dans le champ de l'économie des questions pertinentes, celles de la coopération et de la légitimité notamment (C. Ramaux, « De l'économie des conventions à l'économie de la règle, de l'échange et de la production », 1996 et « Pour un dialogue sans syncrétisme entre théorie de la régulation et théorie des conventions », 1997).

2. C'est cette clef d'entrée, celle de l'interdépendance, qu'invite d'ailleurs à retenir Norbert Elias pour penser l'État moderne (*Sur le processus de civilisation*, 1939).

Pour dire les choses autrement : on peut s'accorder avec l'idée selon laquelle l'intérêt est toujours souverain. Frédéric Lordon (*L'Intérêt souverain*, 2006) démontre en ce sens les impasses des thèses anti-utilitaristes qui opposent le don désintéressé (*Homo donator*) au libéralisme économique (*Homo œconomicus*). Même derrière le don en apparence le plus désintéressé, il y a toujours un retour qui est sollicité. Le don charitable n'exige certes pas de contrepartie matérielle. Il se paie cependant en affect (on se grandit soi-même par ce geste). Le faire pour autrui est toujours l'expression d'un faire pour soi. L'intérêt, entendu au sens large, comme intérêt pour soi, est susceptible de se décliner en de multiples formes : accumulation de choses, de pouvoir, de reconnaissance symbolique, etc. Il n'en est pas moins au cœur des logiques d'actions individuelles. L'« égoïsme fondamental est constitutif d'une "nature humaine" », va jusqu'à soutenir Lordon (p. 14). La formule est contestable, mais si une référence à la « nature humaine » doit être retenue, il est sans doute plus prudent de partir de là. Reste la question essentielle : quelles formes, quel contenu, prend cet intérêt souverain ? Selon Lordon, il a une forme logique originelle : l'*intérêt pronateur*. Prendre à autrui : tel serait au fond le substrat le plus profond de l'homme. L'auteur ne s'arrête certes pas là. Il souligne que la société, le « travail civilisationnel » (p. 178), a pour fonction d'orienter, de canaliser, cette *pulsion pronatrice* afin justement que société, *vivre ensemble*, il puisse y avoir. Mais *Lupus*, l'hypertrophie du conflit, n'est jamais loin sous sa plume. D'où deux problèmes qui ne sont pas sans rapport. Celui de la coopération tout d'abord. Une fois admis que l'intérêt pour soi est partout, pourquoi ne pas admettre que la coopération – comme produit de la conscience de l'apport de l'autre pour soi –, puisse être une forme tout aussi générique de l'intérêt que le *prendre à autrui* ? Spinoza, que F. Lordon mobilise pourtant abondamment, n'évoque-t-il pas la générosité et l'amitié, l'une et l'autre fondées en raison sur la conscience de l'apport de l'autre pour soi<sup>1</sup> ? Second problème : l'intérêt

---

1. Frédéric Lordon (*L'Intérêt souverain*, 2006) mentionne ces développements de Spinoza. Mais il en retient surtout la leçon suivante : « Le conatus éclairé a compris que le bien d'autrui accroît son bien propre » (p. 161).

général justement. En plus de deux cents pages consacrées à l'intérêt, Lordon trouve le moyen de ne jamais le mentionner. L'essentiel de sa démonstration est consacré à exhiber la logique de l'intérêt égoïste tapi derrière les comportements supposés les plus désintéressés. Dans les toutes dernières pages, l'auteur concède qu'il importe que la société oriente l'intérêt dans un sens coopératif plutôt que guerrier. Mais ce point n'est pas développé. N'est-ce pas là pourtant l'essentiel<sup>1</sup> ?

## L'INTÉRÊT GÉNÉRAL EXISTE-T-IL ?

### **Le rejet de sa définition libérale disqualifie-t-il l'intérêt général ?**

Toute une tradition critique, puisant chez Marx notamment, invite à se défier de l'intérêt général. La notion ne servirait qu'à masquer, en les légitimant, le jeu d'intérêts particuliers bien compris, qu'il s'agisse de ceux de la classe économique dominante, si l'on considère que l'État n'a pas d'indépendance par rapport à celle-ci, ou de ceux de la bureaucratie si l'on considère qu'il a une autonomie suffisante pour autoriser ce type de pouvoir spécifique, les deux optiques pouvant se combiner.

Nicos Poulantzas (1978), par exemple, ne mentionne quasiment pas l'intérêt général et lorsqu'il le fait, c'est uniquement pour pointer son caractère purement idéologique : « C'est à l'administration qu'incombe [...] la constitution-présentation des intérêts monopolistes comme "intérêt général" et "national", donc le rôle politico-idéologique d'organisation du capitalisme » (p. 250)<sup>2</sup>. Plus récem-

1. Pour une tentative de refondation du projet émancipateur autour d'une anthropologie de la coopération, voir les ouvrages de Jacques Généreux (*La Dis-société*, 2006, *Le Socialisme néomoderne, ou l'avenir de la liberté*, 2009 et *La Grande Régression* 2010).

2. P. Bourdieu (1993), de son côté, indique : « La meilleure attestation du fait que la pensée du penseur fonctionnaire est traversée de part en part par la représentation officielle de l'officiel, est sans doute la séduction qu'exercent les représentations de l'État qui, comme chez Hegel, font de la bureaucratie un "groupe

ment, deux auteurs régulationnistes, Bruno Amable et Stefano Palombarini (2005), ont enfoncé le clou en n'hésitant pas à parler de « non-pertinence du concept d'intérêt général » (p. 163)<sup>1</sup>.

Mais n'est-ce pas leur offrir un fantastique cadeau, que de laisser aux seuls partisans du libéralisme le soin de donner un contenu à l'intérêt général ? Car les trois grandes traditions libérales en économie (les théories classique, néoclassique et hayékienne), pour leur part, ne restent pasaphones sur le sujet. L'intérêt général existe selon elles. Si elles sont profondément divisées par ailleurs (sur leurs hypothèses, leur méthode, leur objet d'étude et leur représentation du fonctionnement global de l'économie), elles convergent sur un point précis : l'idée justement selon laquelle l'intérêt général peut, du point de vue de l'analyse, être réduit au jeu des intérêts particuliers. C'est là l'argument majeur qu'elles avancent dans leur plaidoyer en faveur du marché : sous la pression de la concurrence, la recherche par chacun de son intérêt personnel, égoïste, permettrait d'augmenter la production globale, ce qui finalement profiterait à tous.

Pour les libéraux, la société prise comme un tout n'a pas de consistance propre, seuls les individus existent. L'intérêt général lui-même est référé de bout en bout aux individus, c'est de leurs seules relations qu'il émerge et il n'a de sens qu'en satisfaisant chacun d'eux. La théorie économique néoclassique, dominante depuis plus d'un siècle, retient ainsi comme noyau dur de ces travaux la définition de l'optimum économique donnée par le sociologue et économiste italien Vilfredo Pareto. Selon celle-ci, on est à l'optimum lorsqu'il n'est plus

---

universel" doté de l'intuition et de la volonté de l'intérêt universel ou, comme chez Durkheim, pourtant très prudent en la matière, un "organe de réflexion" et un instrument rationnel chargé de réaliser l'intérêt général » (1993, p. 50).

1. À l'inverse de B. Amable et S. Palombarini (*L'Économie politique n'est pas une science morale*, 2005) et de F. Lordon (*L'Intérêt souverain* et « La légitimité n'existe pas. Éléments pour une théorie des institutions », 2006) – ce dernier préférant toutefois prudemment ne pas mentionner la notion –, B. Billaudot (« Une théorie de l'État social », 2008, pp. 6-7), autre auteur régulationniste, soutient, pour sa part, qu'il n'est pas possible de penser l'État social sans reconnaître une certaine pertinence au concept d'intérêt général.

possible d'améliorer la situation d'un individu sans simultanément dégrader celle d'un autre individu au moins. Il n'est ainsi pas souhaitable, du point de vue économique, de réduire un peu les richesses d'un milliardaire, même si cela est susceptible d'améliorer la situation de milliers d'autres individus. Pareto n'était pas un progressiste. Il a accueilli favorablement l'avènement au pouvoir de Mussolini en Italie. La définition même de l'optimum qu'il donne est foncièrement conservatrice puisqu'elle disqualifie toute politique économique de redistribution<sup>1</sup>.

Il est possible, à l'inverse, de soutenir que la question de la répartition antagonique de la richesse se pose et qu'il peut être judicieux, à la fois pour la justice sociale et pour l'efficacité économique, de prendre aux plus aisés pour redistribuer à ceux qui le sont moins. Le plus souvent, l'intérêt des uns joue contre l'intérêt des autres. L'intérêt général, entendu dans le sens que lui donne Pareto, celui de l'intérêt de *tous*, n'existe évidemment pas. Mais n'est-ce pas rester prisonnier de cette définition ultralibérale que d'en déduire la disqualification de la notion même d'intérêt général ? Le rejet par certaines pensées critiques de cette notion ne témoigne-t-il pas, à nouveau, du fait qu'elles partagent finalement avec les libéraux l'idée selon laquelle la société prise comme un tout – et l'État avec – n'a pas de consistance propre et qu'elle peut-être réduite au jeu des parties ?

**L'intérêt général n'est pas l'intérêt de tous,  
il met en jeu la collectivité**

Le libéralisme économique trouve sa justification ultime dans l'idée que l'intérêt général est réductible au jeu des intérêts particuliers. L'État social trouve la sienne – il y a bien là opposition de logiques –, dans l'idée qu'il ne l'est pas. L'intérêt général dépend certes, pour une part, du jeu des intérêts particuliers. Il y a bien lieu, pour cette raison,

---

1. Au regard de l'optimum de Pareto, la redistribution est, par construction, condamnée du point de vue économique. Seuls des choix politiques peuvent la justifier, mais cela ne regarde pas l'économiste, ce dernier ne devant s'intéresser qu'aux gains de l'échange pour une répartition des ressources donnée (par le politique).

de laisser de l'espace aux relations contractuelles, y compris marchandes, entre les acteurs. Mais il ne s'y réduit pas. Il a, à l'instar de l'État lui-même, une consistance propre : il désigne un intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres.

Il ne doit pas être confondu avec l'intérêt de *tous*, notion qui se réfère uniquement aux individus, ni d'ailleurs avec le lieu géométrique improbable qui serait au carrefour des divers intérêts. Il opère toujours concrètement contre certains intérêts. Pour toutes ces raisons, le critère de Pareto est totalement inutile pour l'appréhender. Plus positivement, l'intérêt général met fondamentalement en jeu le *collectif*, mais en entendant celui-ci dans son sens le plus large, puisqu'on ne parle pas ici de l'intérêt collectif d'une institution intermédiaire (celui d'une association, d'un syndicat, d'une entreprise, etc.), mais de celui, plus général, d'une communauté politique.

Karl Polanyi (1944) évoque ce point lorsqu'il invite à se détourner « de cette idée fixe » selon laquelle « les seuls intérêts qui puissent produire un effet sont des intérêts sectoriels [et] non pas des intérêts généraux » (p. 208). Ainsi, « ce ne sont pas des groupes ou des classes isolés qui ont été à l'origine de ce qu'on appelle le mouvement collectiviste [l'auteur évoque par là le mouvement général en faveur de la socialisation], bien que le résultat ait été influencé de manière décisive par le caractère des intérêts de classe en cause. En fin de compte ce qui a pesé sur les événements, ce sont les intérêts de la société dans son ensemble » (p. 218)<sup>1</sup>.

L'intérêt général, à l'instar de l'État, mérite toujours d'être déconstruit par l'analyse, mais cette opération réalisée, il n'en continue pas moins d'exister.

Il est possible à ce niveau de préciser le propos. L'intérêt général est une notion éminemment problématique. Il n'est donné ni naturellement, ni objectivement. Il importe de ne pas l'absolutiser. Il relève d'une construction sociale où œuvrent intérêts privés et catégoriels. Il

---

1. La politique de classe, souligne Polanyi (*Essais de Karl Polanyi*, 2008, p. 435), ne prend elle-même son sens qu'en se projetant comme une politique pour l'ensemble de la société.

demeure une notion aux contours mal définis, y compris en droit public dont il est pourtant le fondement. La raison de cette imprécision est simple : en régime démocratique, le contenu de l'intérêt général procède de la délibération démocratique elle-même. C'est, au fond, la loi, votée par les représentants du peuple élus, qui fixe ce contenu. Ce contenu est à certains égards fragile et précaire puisque ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire. S'il peut être contesté, preuve supplémentaire que l'intérêt général n'est pas celui de tous, ce contenu existe pourtant : c'est bien au nom de l'intérêt général que la loi est adoptée, et qu'une fois adoptée, elle produit ses effets, s'applique. Elle s'applique à tous au demeurant, y compris à ceux qui ne la souhaitent pas. Et le fait que ces derniers l'admettent, le plus souvent, qu'ils se refusent à désobéir, à faire sécession au nom de leurs convictions, a lui même un sens profond : en agissant ainsi, chacun accepte finalement que son appartenance à la communauté prime sur ses convictions personnelles et, partant, sur son intérêt propre ; bref, chacun reconnaît ce faisant qu'il existe un intérêt général qui transcende les convictions et intérêts de chacun<sup>1</sup>.

## SORTIR DE L'ÉQUATION

DÉMOCRATIE = LIBÉRALISME = CAPITALISME

L'idée selon laquelle la démocratie est réductible au libéralisme et qu'elle aurait de surcroît nécessairement partie liée avec le capitalisme est encore et toujours largement répandue. La démocratie

---

1. La *désobéissance civile* mérite en ce sens d'être interrogée. Si elle a un sens évident, comme toute forme de résistance, dès lors que la démocratie n'est pas respectée, elle devient problématique au-delà. Les ultralibéraux (les *libertariens* en particulier, dans la tradition individualiste américaine) s'en revendiquent explicitement pour légitimer leur opposition à l'État. Le principal théoricien de cette pratique, l'Américain Henry David Thoreau (1817-1862), auteur du livre *La Désobéissance civile* (publié en 1849), était d'ailleurs lui-même peu favorable à l'État : « Le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins » proclamait-il. En 1854, il publie un éloge de la vie solitaire, avec *Walden ou la Vie dans les bois*.